

ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)

XX REUNION DU COMITE SPECIAL POUR
LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
Port d'Espagne, Trinité et Tobago, les 22 et 23 novembre 2012

RAPPORT SUR LES IMPLICATIONS CONFORMEMENT A L'ACCORD N° 10/07 DU CONSEIL DES MINISTRES

Projet proposé: Projet Régional de Géothermie

Compte tenu de l'Accord 10/07 adopté par le Conseil des Ministres lors de sa XII^{ème} réunion dans la ville de Guatemala, République du Guatemala, le 26 janvier 2007, et conformément à son point 3 : «Le Secrétariat soumettra lesdites propositions à l'examen des participants à la Réunion sous forme de Document de Conception de Projet accompagné d'un rapport sur les implications juridiques, techniques, financières, budgétaires et autres de la proposition ».

Le Secrétariat peut informer que:

- Ce projet sera mis en œuvre dans le cadre du Protocole d'Accord signé entre l'Agence française de développement et l'Association des Etats de la Caraïbe.
- 1. Le Secrétariat, avec l'appui de ses partenaires impliqués dans le projet, dispose des capacités techniques suffisantes pour atteindre les objectifs définis par le Document Conceptuel du Projet.
- 2. Il n'y aura aucune répercussion supplémentaire sur le budget ordinaire et les finances de l'AEC.